

**Mairie de VERCHAIX**

1 place de la Mairie  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24



**Procès-verbal n°2023-09  
Conseil Municipal du 14 décembre 2023 à 20h**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **14** du mois de **décembre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, PISTIAUX Patricia, GRENÊCHE Mickaël, LAUDIGEOIS Christelle, BEERENS Laura, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: JOUAULT Sylvie (pouvoir à VAUDEY Joël), MULATIER Antoine, BOURHIS Marine, CLARET Amandine.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 07 décembre 2023

*Nombre de membres en exercice:* 14

*Nombre de membres présents:* 10

*Nombre de votants:* 11

*Quorum:* 8

---

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2023
2. Tarifs et loyers communaux pour l'année 2024
3. Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2023/2024
4. Approbation de la convention de financement des navettes hivernales à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour les saisons d'hiver 2023/2024 à 2028/2029
5. Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
6. Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps au 1<sup>er</sup> janvier 2024
7. Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2024
8. Proposition d'ajout d'une coupe de bois complémentaire sur la parcelle H
9. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour la création du nouveau cimetière

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2023\_14 du 29 novembre 2023: Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour la création du nouveau cimetière

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2023**

délibération n°D2023\_0901

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2023.

Accord à l'unanimité

### Point ajouté à l'ordre du jour:

#### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour la création du nouveau cimetière

délibération n°D2023\_0902

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) a été déposée auprès des services de l'Etat pour la création du nouveau cimetière et propose au conseil municipal de confirmer cette demande par délibération.

Accord à l'unanimité

## 2. Tarifs et loyers communaux pour l'année 2024

délibération n°D2023\_0903

Monsieur le Maire présente les tarifs et loyers 2024 proposés par les membres de la Commission des Finances et débattus par le Conseil Municipal (les tarifs nouveaux ou ayant subi une modification sont indiqués en gras).

Objet	TARIFS 2024
TAXI - redevance annuelle :	480 €
MINIGOLF - prix du ticket :	
normal	4 €
carnet de 10 tickets	30 €
Colonies de vacances	3 €
Remplacement balles perdues	3 €
Remplacement clubs perdus ou détériorés	40 €
LIVRET aux NOUVEAUX-NÉS	40 €
VENTES AMBULANTES	
journée	20 €
demi-journée	15 €
Branchement électrique	1 €/h
MARCHÉ	
Occasionnels	le ml 1,50 €
Branchement électrique	<b>1,50 €</b>
Annuels ( <i>paiement possible en 3 fois: janvier, avril et juillet</i> )	le ml 16,50 €
Forfait électrique	par an <b>65 €</b>
VENTES AU DÉBALLAGE (vide greniers, expositions vente, brocantes)	le ml 4 €
CAUTION DEBARDAGE DES BOIS	4 000 €
DOSSIER PLU	130 €
PHOTOCOPIES	
type A4 noir et blanc 1 face	0,20 €
recto verso	0,40 €
couleur 1 face	0,40 €
recto verso	0,80 €
type A3 noir et blanc 1 face	0,40 €
recto verso	0,80 €
couleur 1 face	0,80 €
recto verso	1,60 €

Objet		TARIFS 2024
CADASTRE	relevé de propriété extrait de plan	2 € 2 € (A4) 3 € (A3)
ENVELOPPES A L'EFFIGIE DE VERCHAIX	l'unité par 10 par 100	1,50 € 15 € 150 €
CIMETIERE COMMUNAL	Concessions (2 m <sup>2</sup> ) 15 ans	70 €
	30 ans	170 €
	50 ans	550 €
	Columbarium 30 ans	600 €

Madame Patricia PISTIAUX présente les tarifs du camping:

CAMPING MUNICIPAL "Lac et Montagnes"

		TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
MOBILE-HOME (hors eau et électricité)	par an	3 000 €
<b>Visiteur (personne ne séjournant pas sur l'emplacement) /jour</b>		<b>5 €</b>
<b>Sous-location du mobile home: Redevance par personne supplémentaire</b>		<b>0 €</b>
<b>Indemnité d'occupation journalière en cas de non-renouvellement ou de résiliation du contrat</b>		<b>20 €</b>
<i>Rappel :</i> ✓ les occupants de mobile-home sont redevables de la taxe de séjour au même titre que les campeurs ✓ le paiement de la location annuelle: - pour les conventions en cours: le paiement peut être fractionné au trimestre ou au semestre et s'effectue à chaque début de trimestre ou de semestre - pour les contrats futurs: le paiement s'effectue <u>en une seule fois</u> à la signature du contrat et à la date anniversaire de la signature du contrat ✓ les propriétaires de mobile-home seront redevables de leur consommation d'eau et d'électricité dès la pose des compteurs individuels		

- Tarifs journaliers

Pleine saison : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et du 15 décembre au 31 mars

Basse saison : le reste de l'année

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Pleine saison	Basse saison
<i>Forfait pour 1 ou 2 personnes</i>		
Emplacement <b>comprenant</b> 1 voiture avec 1 caravane ou 1 tente	16 €	13 €
Emplacement <b>comprenant</b> 1 camping-car		
Emplacement <b>comprenant</b> 1 moto avec 1 tente	15 €	12 €
<i>Par personne supplémentaire</i>		
Adulte	5 €	4 €
Enfant de moins de 4 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 5 à 17 ans	4 €	2,50 €
Emplacement	<b>supprimé</b>	<b>supprimé</b>

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
	Pleine saison	Basse saison
<i>Autres tarifs</i>		
<del>Voiture, moto, remorque</del> <b>Voiture ou moto supplémentaires</b>	4 €	3 €
Remorque	4 €	3 €
Animal domestique (sauf les chiens de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie). Sont acceptés si vaccinés et tatoués. Présentation obligatoire d'un certificat.	3 €	3 €

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Forfaits particuliers	
<b>Forfait hiver (du 15 décembre au 15 mars) et été (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)</b> <u>pour les travailleurs saisonniers</u> <i>tarif par quinzaine</i> <b>Emplacement comprenant 1 voiture et 1 caravane ou 1 tente ou 1 camping-car</b> EDF 10A compris (1 branchement) Renouvelable tous les 15 jours <del>Maximum 3 mois</del>	200 €
<b>Forfait campeur mensuel</b> <b>Emplacement comprenant 1 voiture et 1 caravane ou 1 tente ou 1 camping-car</b> EDF 10A compris (1 branchement) <b>Paiement en début de mois</b>	400 €

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
- <u>Autres charges</u> (par jour)	
<u>Branchement électrique 10A</u> Saison hiver du 01/10 au 31/05 Saison été du 01/06 au 30/09	<b>12</b> 7
Machine à laver (le jeton) <del>Sèche-linge (le jeton)</del>	5 <b>supprimé</b>
Douche pour personne extérieure	3
<del>Pain de glace</del>	<b>supprimé</b>
Caution badge barrière	130
- <u>Divers</u>	
Location de box ( <b>paiement en janvier</b> )	130
Garage mort (par mois)	supprimé
- <u>Tarif de groupes</u> (15 personnes minimum)	remise de 5%
- <u>Nettoyage de l'emplacement</u>	<b>500 €</b>

Monsieur le Maire présente les tarifs suivants:

SALLE OMNISPORTS	
	TARIFS 2024
Location de la sono	120 €
Location de la sono et du vidéoprojecteur	150 €
Caution	2 000 €
Caution "ménage"	150 €
<i>Si le ménage effectué par le locataire s'avère insuffisant, la caution sera encaissée</i>	
Caution "tri sélectif"	200 €
Assemblées Générales, réunions, conférences, etc...	120 €
Utilisation en salle des fêtes (avec ou sans vaisselle)	
<i>La salle est louée du vendredi entre 8h et 10h au lundi matin 9h (remise des clés)</i>	
a) Personnes et associations de Verchaix, associations des communes environnantes et artisans ou commerçants de Verchaix non domiciliés sur la commune :	
- Bal, repas, soirée dansante	400 €
arrhes*	100 €
caution	2 000 €
- Mariage	430 €
repas	100 €
arrhes*	100 €
caution	2 000 €
- Nuit de la Saint-Sylvestre	500 €
arrhes *	160 €
caution	2 000 €
b) Autres Personnes ou autres Associations	
- Bal, repas, soirée dansante	<b>850 €</b>
arrhes*	100 €
caution	2 000 €
- Mariage	<b>1 100 €</b>
repas	100 €
arrhes*	100 €
caution	2 000 €
- Nuit de la Saint-Sylvestre	<b>1 000 €</b>
arrhes*	160 €
caution	2 000 €
c) Ecoles et APE des communes environnantes (repas dansant, loto, bal....)	200 €
* Il est rappelé que les utilisateurs doivent fournir une attestation d'assurance RC et, qu'en cas de désistement - quelle qu'en soit la cause - les arrhes ne seront remboursées que si la salle a pu être relouée	

Utilisation en salle de sport		
a) locations occasionnelles	stages (journée complète)	80 €
	séances occasionnelles (2h environ)	20 €
b) locations permanentes annuelles (sauf juillet et août)		
- mezzanine (yoga)		150 €* 200 €* 240 €* 240 €*
- grande salle	Associations de Verchaix	
	Autres associations	
* tarif de base pour une heure d'occupation par semaine pendant 10 mois du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 juin		
c) Scolaires	- de Verchaix	Gratuit
	- hors Verchaix le trimestre scolaire :	105 €* 105 €*
* tarif de base pour une 1/2 journée d'occupation par semaine		

SALLE DE REUNION de la MAIRIE	TARIFS 2024
a) Associations de Verchaix : - Assemblées Générales, réunions - Conférences (1 à 2 h)	Gratuit <b>30 €</b>
b) Autres :	<b>100 €</b>

APPARTEMENTS	LOYERS au 1 <sup>er</sup> mai 2024 par mois
<i>Depuis le 24 août 2022, gel des loyers pour les logements classés F et G dans le diagnostic de performance énergétique.</i>	
- La Pastorale local débarras (DPE=G) local rez-de-chaussée ex Degoi, Marguerettaz (plus loués) ex Guelpa Liénard, Valldecabres, Degoi, Guelpa Marguerettaz Jenatton	62 € 263 € 439 € 240 € 385 € 263 € 447 € + 20 € charges
- Le Presbytère 1 <sup>er</sup> étage (DPE=E) 2 <sup>ème</sup> étage	<b>648 €</b> <b>671 €</b> + 90 € charges

GARAGES DU PRESBYTERE	LOYERS au 1 <sup>er</sup> mai 2024 par mois
Garage fermé	<b>63 €</b>
Abri ouvert	<b>40 €</b>

GARAGES DU CHEF LIEU	LOYERS au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 par mois
2 garages	<b>66 €</b>

APPARTEMENT DU CAMPING	TARIF au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 par mois
remboursement du chauffage <i>du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre</i>	<b>197 €</b>

Accord à l'unanimité

### **3. Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2023/2024**

délibération n°D2023\_0904

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs des frais de secours sur pistes du domaine skiable de Morzine situé sur la commune de Verchaix pour l'hiver 2023/2024:

Front de neige: 120 €

Zone A (à un kilomètre et moins d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance): 331 €

Zone B (à plus d'un kilomètre d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance): 543 €

Secours en hélicoptère:

- Zone C sans treuillage: 1 120 € (AS350) ou 1 713 € (EC135)
- Zone D avec treuillage: 1 601 € (AS350) ou 1 828 € (EC135)
- Zone E sans treuillage vers hôpitaux: Thonon: 2 393 €  
CHAL, Sallanches: 3 651 €  
Genève, Annecy: 4 048 €  
Grenoble: 8 665 €  
avec treuillage: 683 €

Secours hors pistes:

- Évacuation personne indemne: 245 €
- Évacuation primaire du blessé: 896 €
- Intervention d'un pisteur secouriste: 55 €/h
- Intervention d'un chef d'équipe secours: 69 €/h
- Chenillette: 200 €/h
- Scooter: 63 €/h
- Hélicoptère: au coût réel

Dépose du médecin (sans transfert sur un hôpital): 789 € (AS350) ou 1 382 € (EC 135)

Transport en Ambulance:

- Vers le centre médical – 1<sup>er</sup> blessé: 240 €
- Vers le centre médical – 2<sup>ème</sup> blessé assis: 120 €
- Vers l'hôpital de Thonon, Cluses ou CHAL: 380 €

Accord à l'unanimité

**4. Approbation de la convention de financement des navettes hivernales à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour les saisons d'hiver 2023/2024 à 2028/2029**

délibération n°D2023\_0905

Lancement d'un nouveau marché public qui entrera en service pour la saison hivernale 2023/2024 avec des bus décarbonés et une base de vie neuve financée par la Région.

Marché attribué à l'entreprise Autocars Jacquet pour une durée de 6 ans

Montant du marché: 1 357 492 € TTC par an

Financement par Grand Massif Domaines Skiabiles (45 %), la Région (24 %), le SIVHG (3%), la CCMG (6%) et les 22 % restants par les communes de Châtillon-sur-Cluses, Morillon, la Rivière Enverse, Samoëns, Sixt Fer-à-Cheval et Verchaix selon une clé de répartition définie d'un commun accord.

Le montant prévisionnel de la contribution due par la commune de Verchaix pour la saison d'hiver 2023/2024 s'élève à 16 335 €.

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention à intervenir avec la CCMG

**5. Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

délibération n°D2023\_0906

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

chapitre	Nouveaux crédits votés en 2023	Montant des crédits autorisés avant le vote du BP 2024
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 000 €	2 500 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	959 924 €	239 981 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	327 090 €	81 772,50 €

Accord à l'unanimité

## **6. Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

délibération n°D2023\_0907

Monsieur le Maire présente les modalités de mise en œuvre du CET:

Suite à l'avis favorable du CST du CDG 74 à l'unanimité,

Le CET est ouvert aux agents titulaires et non titulaires nommés sur un emploi permanent et justifiant d'une année de service. Les stagiaires ne peuvent pas en bénéficier

L'ouverture d'un CET nécessite une demande écrite de l'agent. Elle peut être faite à tout moment de l'année

Le CET est alimenté par:

- le report des congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris puisse être inférieur à 20
- le report des jours de récupération au titre de RTT

Il peut être alimenté dans la limite de 60 jours

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite sous réserve des nécessités de service

Le CET est conservé par l'agent en cas de mutation, mise à disposition, détachement vers une autre fonction publique

### **Monétisation du CET:**

Les 15 premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés

Au-delà de ces 15 jours, l'agent peut utiliser les jours excédentaires parmi les options suivantes:

- prise en compte au titre de la RAFP (régime de retraite additionnelle)
- indemnisation:

**Revalorisation des montants applicables (bruts pour un jour) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024:**

	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Catégorie A	135 €	150 €
Catégorie B	90 €	100 €
Catégorie C	75 €	83 €

- maintien sur le CET
- utilisation sous forme de congés

L'agent doit faire son choix avant le 31 décembre de l'année suivante.

A défaut de décision, pour les agents titulaires CNRACL, les jours sont automatiquement pris en compte au titre du RAFP

Pour les agents non titulaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC, ils sont automatiquement indemnisés.

Accord à l'unanimité pour la mise en œuvre du CET au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## **7. Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2024**

délibération n°D2023\_0908

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour favoriser le départ des enfants domiciliés à Verchaix en colonies de vacances Ufoval74.

Afin de réduire le prix de la journée en centres de vacances, une participation journalière est versée par la commune. Pour l'année 2023, son montant était fixé à 4,05 €.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation journalière à 4,10 € pour l'année 2024.

Accord à l'unanimité



## **8. Proposition d'ajout d'une coupe de bois complémentaire sur la parcelle H**

délibération n°D2023\_0909

Monsieur Stéphane MULATIER indique que la parcelle H de la forêt communale de Verchaix, bénéficiant du régime forestier, connaît depuis 3 ans des attaques répétées de scolytes. Ces attaques sont favorisées par le stress hydrique dans lequel se trouvent les épicéas du fait des sécheresses successives.

Dans l'aménagement forestier (document de gestion), une coupe sylvicole était prévue dans cette parcelle en 2023. Au moment de la validation de cet état d'assiette 2023 (été 2022), il a été fait le choix de repousser cette coupe du fait de l'importante coupe sanitaire déjà réalisée dans la parcelle F, le but étant d'étaler un peu les recettes liées à la vente de bois.

Or une nouvelle attaque de scolytes a eu lieu cet été dans la parcelle H provoquant la mort de nouveaux épicéas le long du sentier de randonnée qui longe la Valentine.

Pour limiter les pertes financières de la commune, il apparaît judicieux de procéder à l'abattage de tous les épicéas verts restants en même temps que les bois scolytés secs.

Volume présumé = 200 m<sup>3</sup>

Accord à l'unanimité

Monsieur Mickaël GRENCHE demande s'il est prévu de replanter des arbres.

*Réponse:* non car il s'agit d'une coupe sanitaire destinée à n'abattre que les arbres malades ce qui favorisera la croissance et le développement des arbres sains.

## **9. Questions diverses**

- Minigolf (Jean-Paul ZOBEL)

Recettes été 2023: 16 572 € pour 4402 tickets vendus

- OAP de l'Essert (Daniel MORIO et Joël VAUDEY)

Bouygues Immobilier prépare le dossier de permis de construire qui sera déposé d'ici la fin de l'année: quelques places prévues en souterrain seront finalement aériennes. L'esthétique générale reste identique au projet présenté en juin par Bouygues Immobilier.

- Travaux de voirie (Stéphane MULATIER)

→ Route de Praillou: les enrobés ont été réalisés aujourd'hui. Les travaux sont arrêtés pour l'hiver et reprendront l'année prochaine (période à déterminer).

→ Aménagement de la RD 54: il reste les passages piétons à matérialiser et les barrières le long de la voie verte à poser

- Intempéries des derniers jours (Stéphane MULATIER et Joël VAUDEY)

Fragilisation de la digue le long du Giffre suite à la crue du 14 novembre (travaux pris en charge par le SM3A)

Pas d'autres dommages, les travaux conséquents réalisés ces dernières années sur les réseaux d'eaux pluviales sur le haut de la commune, à la Tataz et à Graverruaz portent leurs fruits.

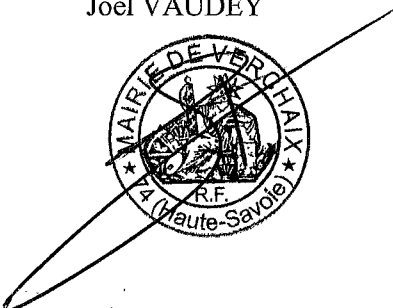
- Vœux du Maire et du conseil municipal à la population

Ils se dérouleront le samedi 06 janvier 2024 à 18h à la salle polyvalente, tous les habitants y sont cordialement invités.

Fin de la réunion à 21h40.

Le Maire,  
Joël VAUDEY

La secrétaire de séance,  
Laura BEERENS



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

### Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2023_0901	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2023	Approuvée à l'unanimité
D2023_0902	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour la création du nouveau cimetière	Approuvée à l'unanimité
D2023_0903	Tarifs et loyers communaux pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0904	Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2023/2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0905	Approbation de la convention de financement des navettes hivernales à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour les saisons d'hiver 2023/2024 à 2028/2029	Approuvée à l'unanimité
D2023_0906	Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0907	Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0908	Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0909	Ajout d'une coupe de bois complémentaire sur la parcelle H	Approuvée à l'unanimité